

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 février 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 20, rue Principale Sud

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet de construction et vise à :

- Permettre une proportion de matériaux de classe A de 59,34 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une proportion minimale de 75 % sur l'ensemble des murs extérieurs.

Site visé par la demande : 31, boulevard Georges-Gagné Sud

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne le déplacement de la génératrice et du transformateur sur socle en cours latérale droite et vise à :

- Permettre l'implantation de la génératrice et du transformateur sur socle en cour latérale, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit l'implantation de ces équipements en cour arrière seulement.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à ces demandes.

Donné à Delson, ce 24 janvier 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier